

**Article 1** : Le présent arrêté régleme la participation à la compétition pour l'attribution des prix aux différentes éditions du Forum national de la Recherche scientifique et des Innovations technologiques (FRSIT), après sélection par le Collège scientifique du FRSIT, des résultats de recherche, des publications scientifiques, des œuvres, des inventions et des innovations technologiques entrant dans le cadre de ladite édition.

### TITRE I : DES PRIX

**Article 2** : Il est institué à chaque édition du FRSIT des prix destinés à récompenser les résultats de recherche, les publications scientifiques, les œuvres, les inventions et les innovations technologiques les plus pertinents entrant dans le cadre de ladite édition.

**Article 3** : Les prix se composent du Grand-Prix du Président du Faso et de plusieurs prix spéciaux des différents ministères, des institutions et organisations internationales.

### TITRE II : DU JURY

**Article 4** : Il est institué, à l'occasion de la tenue de chaque édition du FRSIT, un jury dont les membres sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

**Article 5** : Le jury est chargé d'apprécier les résultats de recherche, les publications scientifiques, les œuvres, les inventions et les innovations technologiques présentés lors de la manifestation et d'attribuer les différents prix aux plus méritants.

**Article 6** : Au regard de la diversité des résultats de recherche (chercheurs conventionnels, inventeurs et innovateurs), il est créé au sein du jury les commissions ci-après :

- une commission d'appréciation des résultats des travaux des chercheurs ;
- une commission d'appréciation des inventions et innovations.

**Article 7** : Le jury, dans l'exercice de ses attributions est souverain. Ses conclusions ne peuvent être remises en cause.

### TITRE III : DE LA PARTICIPATION

**Article 8** : La participation à la compétition pour les prix est ouverte aux résultats de recherche, aux publications, aux œuvres, aux communications, aux inventions et innovations technologiques entrant dans le cadre du thème.

Article 9 : Pour toute candidature à chaque édition du FRSIT, le ou les participants doivent adresser au Secrétariat permanent du FRSIT un dossier comprenant :

- un formulaire d'inscription dûment rempli ;

- une documentation relative à l'invention, à l'innovation ou au résultat de recherche ;
- une (01) copie papier et sur clé USB en Word pour les communications ;
- un exemplaire de l'œuvre.

**Article 10** : Les dossiers de candidatures peuvent être retirés au Secrétariat permanent du FRSIT. La date limite du dépôt des dossiers de candidatures est fixée à un (01) mois avant la date d'ouverture de l'édition pour laquelle le candidat compétit.

**Article 11** : Aucun dossier parvenu après la date limite de dépôt ne peut être pris en compte.

**Article 12** : Aucun résultat de recherche, aucune invention et innovation technologique, aucune œuvre, aucune communication en compétition ne doit avoir été présentée lors des précédentes éditions du FRSIT

### TITRE IV – DU PALMARES

**Article 13** : Les termes de références d'attribution des différents prix sont les suivants :

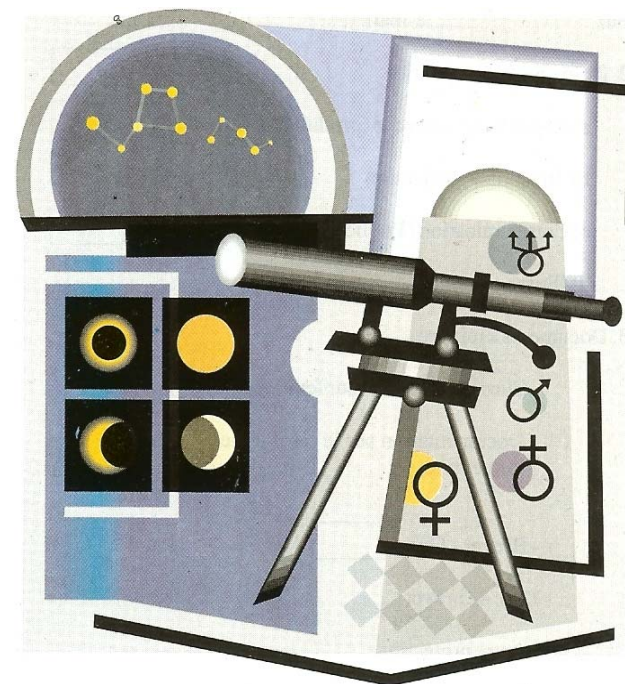
- le Grand-Prix du Président du Faso récompense l'œuvre (technique, procédé, résultats de recherche, etc.) qui contribue à la réalisation d'un objectif prioritaire de développement (santé de la population, maîtrise de l'énergie, autosuffisance alimentaire) ;
- le prix du Ministre des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique récompense le produit qui contribue à la résolution d'un problème scientifique d'envergure nationale, régionale ou mondiale et participe à l'avancée de la science ;
- le prix du Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat récompense une invention ou une innovation technologique qui contribue au développement industriel du Burkina Faso ;
- les termes de références des prix spéciaux sont fixés par les donateurs.

### TITRE V – DISPOSITION FINALES

**Article 14** : Le présent arrêté peut être modifié sur proposition du Collège scientifique du FRSIT, eu égard aux impératifs de l'édition.

**Article 15** : La participation à la compétition implique l'acceptation des dispositions du présent arrêté.

**Article 16** : le Secrétaire général du ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique, le Délégué général du Centre national de la Recherche scientifique et technologique et le Secrétaire permanent du FRSIT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



Des résultats de recherche, d'invention et d'innovation, levier du développement économique et social.

Secrétariat permanent/FRSIT  
03 BP 7047 Ouagadougou 03 Burkina Faso,  
Tél. : (226) 50 50 13 01 / Fax : (226) 50 31 50 03  
e-mail : frsit@frsit.net, frsit@ird.bf Site web : www.frsit.net

FICHE D'INSCRIPTION A LA COMPETITION  
D'ATTRIBUTION DES PRIX AU FRISIT 2010

Bobo-Dioulasso, 27 novembre au 04 décembre 2010,

BURKINA FASO

1. Renseignements concernant le participant

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Institution .....

Adresse complète .....

.....

Pays : ..... Téléphone : .....

Fax : ..... e-mail : .....

2. Domaine de compétition

a) Résultat de recherche (produit fini, prototype)

b) Invention/Innovation

c) Communication/Publication

d) Œuvre

3. Documents à joindre

- Curriculum Vitae (sur feuille séparée)

- Documentation sur le résultat de la recherche ou de

l'invention

- Brevet : Oui  Non

Date du brevet : .....

- Autre protection

4. Délai de dépôt des dossiers :

**Impérativement avant le 29 octobre 2010**

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS POUR LES  
COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

1) **Présentation des communications**

Le temps imparti pour chaque présentation d'une communication est de 15 minutes suivi de 5 minutes de questions.

2) **Exemplaires d'articles à remettre au Secrétariat Permanent du FRISIT**

Chaque auteur est prié d'apporter avec lui un exemplaire (support papier) de sa communication, ainsi qu'une copie sur clé USB. La saisie sera de préférence réalisée sur word.

3) **Manuscrit**

Le manuscrit en français, très lisible, doit être saisi en double interligne au recto seulement (police et taille des caractères en Times New Roman 12), sur un papier format A4 (21 cm x 29,7 cm) avec une marge d'au moins 3,5cm à gauche et 1 cm à droite. Chaque page sera numérotée en bas ou au centre. La longueur de l'article, illustrations comprises, ne doit pas excéder 20 pages. Les manuscrits seront envoyés par courriel à [frsit@frsit.net](mailto:frsit@frsit.net)

Le manuscrit devra comporter les sections suivantes:

a- **Page de titre :**

- titre courant de l'article
- noms et adresses des auteurs

b- **Résumé suivi des mots-clés**

c- **Abstract and keywords**

d- **Introduction**

e- **Corps de l'article :** matériels et méthodes, résultats, discussion, conclusion et références citées

4) **Prix**

Les communications qui auront été reconnues les plus pertinentes en rapport avec le thème seront primées par un jury.

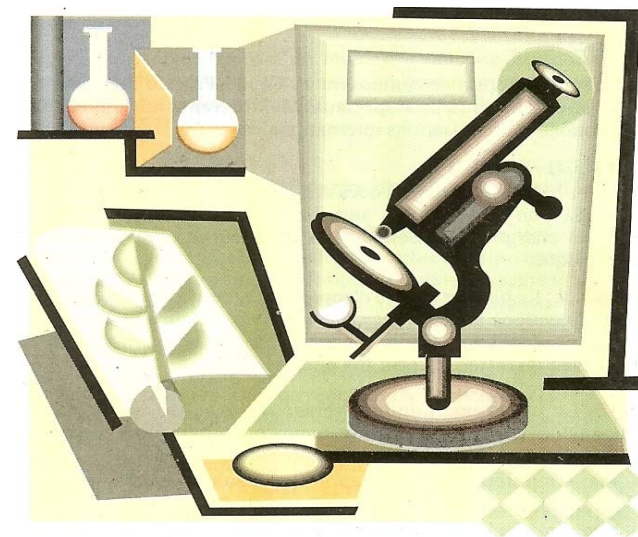
**PRISE EN CHARGE**

1. Les frais d'inscription pour une communication sont de 15.000 F CFA
2. La location d'un stand de 6m2 est de 25.000 FCFA pour les chercheurs et inventeurs, 150.000 FCFA pour les autres
3. Les demandes de prise en charge motivées par participant seront étudiées au cas par cas.

MINISTERE DES  
ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRE,  
SUPERIEUR ET DE  
LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

MINISTERE DU  
COMMERCE, DE  
LA PROMOTION  
DE L'ENTREPRISE  
ET DE L'ARTISANAT

FRSIT  2010  
9<sup>e</sup> édition



Forum national de la Recherche Scientifique et  
des Innovations Technologiques  
(FRSIT)

**Thème : « Partenariat entre secteurs public et privé,  
chercheurs, inventeurs et innovateurs dans la valorisation  
des résultats de la recherche en Afrique ».**

Arrêté interministériel portant réglementation de la compétition pour  
l'attribution des prix aux éditions du FRISIT

Secrétariat permanent/FRSIT  
03 BP 7047 Ouagadougou 03 Burkina Faso,  
Tél. : (226) 50 50 13 01 / Fax : (226) 50 31 50 03  
e-mail : [frsit@frsit.net](mailto:frsit@frsit.net), [frsit@ird.bf](mailto:frsit@ird.bf) Site web : [www.frsit.net](http://www.frsit.net)